



Cofinancé par le Fonds Asile,
Migration et Intégration de
l'Union européenne



**Conférence internationale « Alternatives efficaces à la rétention des migrants »
organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le
Réseau européen des migrations (REM)
Strasbourg, 4 avril 2019**

Le 4 avril 2019 s'est tenue à Strasbourg la première conférence internationale organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Réseau européen des migrations (REM) sur « les alternatives efficaces à la rétention des migrants ».

La conférence a réuni près de 160 intervenants et décideurs politiques de haut niveau venus de toute l'Europe afin **d'identifier les facteurs essentiels qui rendent les alternatives à la rétention plus efficaces tout en assurant le respect des procédures d'immigration et le respect des droits de l'homme**. L'accent a été mis sur le **soutien apporté aux États afin de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des alternatives à la rétention et à partager des bonnes pratiques et des exemples concrets de succès** dans ce domaine.

18 intervenants et cinq modérateurs ont pu ainsi échanger avec les participants sur cette question au cours de trois panels.

Après les discours introductifs prononcés par Mme Lilja Gretarsdottir du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme du Conseil de l'Europe et M. Tomas Boček, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations et les réfugiés du Conseil de l'Europe, M. Christos Giakoumopoulos, Directeur général des Droits de l'Homme et État de Droit du Conseil de l'Europe et M Simon Mordue, Directeur général adjoint de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures, au sein de la Commission européenne, ont prononcé le **discours d'ouverture dédié au contexte actuel de la rétention des migrants et de l'utilisation des alternatives**.

Ensuite, la **première table ronde a été consacrée à la présentation des éléments essentiels des alternatives efficaces à la rétention des migrants et au processus par lequel les alternatives ont fonctionné efficacement dans différents contextes**. Cette table ronde a réuni M. Frank Schürmann¹, membre du groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG) du Conseil de l'Europe, Mme Sophie Magennis, représentante du Bureau pour l'Europe du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), M. Niclas Axelsson de l'Office suédois des migrations, et Mme Jem Stevens, Coordinateur régional pour l'Europe au sein du réseau International Detention Coalition (IDC).

La **seconde table ronde a mis en avant des projets pilotes en cours en insistant sur les principaux éléments de succès**. Différentes présentations ont permis de présenter des exemples concrets d'alternatives, notamment grâce à Mme Alison Wray, Directeur adjoint de la Direction de la stratégie et de la planification, au sein du Home Office au Royaume-Uni, de M. Jan Braat, Conseiller principal en politiques, migration et intégration, de la Ville d'Utrecht aux Pays-Bas, de M. Thomas Dunning, Travailleur social pour TUSLA, l'agence de l'enfance et de la famille d'Irlande, et de Mme Radostina

¹ Egalement professeur de droit international des droits de l'homme, ancien agent du gouvernement suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Rapporteur du Comité directeur pour les droits de l'homme.



Cofinancé par le Fonds Asile,
Migration et Intégration de
l'Union européenne



Pavlova, Expert juridique et responsable du plaidoyer au sein du Centre d'aide juridique de *Voice in Bulgaria*.

Enfin, la **dernière table ronde a été dédiée aux échanges entre des représentants d'autorités nationales, d'institutions internationales et de la société civile sur les bonnes pratiques et la coopération entre les acteurs**. M. Simon Chassard, Conseiller juridique du Directeur général des étrangers en France, au sein du ministère de l'Intérieur français a pu ainsi présenter les outils juridiques mis en place en France au cours des dernières années comme alternatives à la rétention et donner une première évaluation de leur efficacité. Ensuite, Mme Kadri Soova, Directrice adjointe de PICUM (Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers), M. Adriano Silvestri, Chef de secteur « Asile, Migration et Frontières » au sein de l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (FRA), M. Laurent Chapuis, Conseiller régional pour les migrations au Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale et Mme Eva Pastrana, Chef de l'unité Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), au sein du Conseil de l'Europe ont également fait part de leurs expériences respectives en termes de coopération entre les différents acteurs engagés dans les alternatives à la rétention.

M. Magnus Ovilus, Coordinateur du Réseau européen des migrations et représentant de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures au sein de la Commission européenne et M. Stephen Ryan, Chef adjoint de l'Unité Asile de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures au sein de la Commission européenne, ont **clôturé cette conférence en se félicitant de la richesse des échanges et des présentations des intervenants. Ils ont par ailleurs proposé la création d'un outil** destiné aux décideurs politiques et aux acteurs en charge de cette question **qui permettrait de rassembler toutes les informations sur les mesures alternatives mises en place afin d'aider les États à mettre en place ces alternatives et à évaluer leur efficacité**.

Le compte-rendu détaillé de cette conférence (en anglais) sera prochainement disponible sur le [site internet](#) du Point de contact français du REM.